

# CONSEIL du TERRITOIRE



## Compte Rendu du Conseil du Territoire du 17 Avril 2021

**Présents** : Ligue : Perrine PAUL, Jean Luc BAUDET, Armand GRIFFON, Pierre SOLERE

C04 : Gil ERARIO, C05 : Gérard POTTIER, C06 : Marie-Laure LEHUREY FENASSE, C13 :

Krikor BOZOUKLIAN, C83 : Christian GRAVIER, C84 : Patrice BRISCO

**Invités** : Claire BRUNET, Christian GROS, Pascal BOUCHET, Patrick FENASSE, Martine PERLIN.

### I/ Présentation du Conseil

Jean Luc souhaite la bienvenue à tous. Il précise qu'il introduira le Conseil mais ne pourra rester présent toute la matinée. Il reste à l'écoute et interviendra si besoin.

Il rappelle le rôle déterminant du Conseil du Territoire pour valider les propositions des Commissions et l'adoption de nos projets en PACA. Pour le dossier ANS il rappelle que Pierre Solère et Eric Claverie sont responsables du Copil ANS qui est en charge de la partie clubs (Compte Asso et répartition du montant des 165 000 €).

Pour ce Conseil le document proposé pour « l'Attestation d'honorabilité », concernant sa procédure de mise en place et de suivi en PACA ne pourra être examiné car, en l'état, la FFHB ne permet d'autre procédure que celle votée lors du Conseil d'Administration FFHB du 19 Mars dernier. En 2021/2022, les clubs « contrevenants » aux dispositions prévues pour les « encadrants » recevront un avertissement.

Il nous souhaite de bons travaux et délègue au Vice-Président délégué, Armand Griffon, la Présidence du Conseil.

### 2/ ANS « Actions »

- **Attributions financières Comités et Ligue PACA sur l'enveloppe ANS 2021**

Pierre en charge du COPIL Territorial donne la parole à Armand pour faire un rappel des conditions financières générales 2021 et annoncer une proposition de répartition de l'enveloppe :

- Enveloppe globale Territoriale : **325521€** dont **27668€** fléchés « PPF Accession » soit : **297853€ disponibles**
- Part réservée aux clubs : **165000€** (Décision du COPIL du 10 Avril 2021) soit 55.40% du montant total disponible

Reste **160521€** à répartir pour les Comités et la Ligue sachant que :

- **l'action 1 « Aide à la reprise » pour le territoire est limitée à 49 000€.** Cette demande ne devrait concerner que les structures Comités et Ligue qui font un gros effort sur les licences, elle n'est pas extensible. Il devra rester une part aux clubs
- **l'action 3 « formation » est réservée à la Ligue,** ce financement revient en partie indirectement aux comités par le biais des mises à dispositions de leurs salariés.
- **L'action 5 « féminisation »,** attention à faire ressortir dans le public cible les féminines pour valider les 22 pour cent qui devront être dédiés sur l'enveloppe globale soit : Montant total féminisation à atteindre pour tout le Territoire **22 à 26% : de 71614€ à 84635€** sur la base des 325521€. Pas trop compliqué au cumul des parts féminines sur les diverses action
- **Le volet 6 : 27668€ fléchés « Ligue » pour « PPF Accession »:**

Propositions financières compte tenu de l'historique :

- Comité 04 : 5 clubs dont 1 du Var **6000€** (soutien à l'emploi et au développement) Actions possibles : Féminisation et un peu PPF 2ème partie
- Comité 05 : 4 clubs **6000€** (soutien à l'emploi et au développement) Actions possibles : Féminisation et un peu PPF 2ème partie
- Comité 06 : 27 clubs dont 4 Italiens **8500€** (Rattrapage nécessaire, création d'emplois) Actions possibles : Féminisation et un peu PPF 2ème partie
- Comité 13 : 46 clubs **19000€** (situation stabilisée) possibilités de répartition possibilités Action 1 et les autres
- Comité 83 : 25 clubs **8500€** (équilibre 06, créations d'emplois) Actions possibles : Féminisation et un peu PPF deuxième partie
- Comité 84 : 22 clubs dont 3 Bouches du Rhône **12500€** (régulation progressive suite à forte augmentation locale 2018) possibilité de répartition Action 1 et les autres
- Ligue : 129 clubs **72353 € + 27668€ = 100021€** (Equilibrage nécessaire Pôle Accession, perte du BOP)

Au fil des ans il faudrait arriver à une répartition plus en rapport avec le nombre de licenciés, de clubs, la réalité des finances et prévoir sûrement une baisse programmée de cette aide, comme d'ailleurs celle du Pacte.

Vendredi après-midi Armand enverra un document récapitulatif des finances ANS pour nous caler sur les diverses actions en respectant entre nous les équilibres des enveloppes.

- Quelques précisions complémentaires :

Pierre s'assure que tous les référents ont accès au Compte Asso et à la visualisation sur Osiris.

Il rappelle que tous les clubs PACA ont été informés de la Note d'Orientation 2021 et qu'il leur faut maintenant préparer leurs dossiers.

Nous devons tous nous mobiliser pour enclencher la procédure de dépôt de dossier, nous assurer de l'information et de la mobilisation de nos clubs. La somme globale disponible est plus importante qu'en 2020 ce qui devrait permettre de satisfaire plus de clubs et de mieux répondre aux demandes.

Des visios de bassins sont prévues dans les Comités pour activer la démarche. Le Compte Asso n'est pas une nouveauté mais il comporte toujours des particularités qui nécessitent un suivi au plus près de nos clubs pour la complétude des dossiers.

Pour ces 2 années particulières en période COVID, des mesures spéciales ont été prévues par l'Agence concernant les demandes et les Bilans d'Actions :

- ***La demande 2021 n'est pas attachée au dépôt du Bilan 2020.***
- ***Pour les actions 2020 finalisée, les bilans sont à renseigner directement dans le « Compte Asso »***
- ***Tous les bilans d'action 2020 devront être transmis au plus tard le 30 Septembre 2021. L'Agence demandera le remboursement de la subvention 2020 si le bilan de l'action n'est pas transmis.***
- ***Des mesures exceptionnelles sont mises en place pour les clubs qui n'auraient pas été en mesure de démarrer ou réaliser une ou des actions en 2020 du fait des restrictions liées au contexte sanitaire. Les clubs dans cette situation doivent nous le signaler :***
  - ***Soit, ils décident de renoncer à la réalisation totale ou partielle d'une ou des actions, auquel cas ils devront rembourser tout ou partie en fonction de la situation. Dans ce cas un bilan « à date » devra être fourni précisant le souhait de renoncer à finaliser/réaliser l'action.***
  - ***Soit, ils ont commencé en 2020 et vont finaliser l'action début 2021 (fin de saison 2020/2021), auquel cas ils devront fournir un « Bilan intermédiaire » à insérer dans le « Compte Asso » avant de rendre le définitif pour le 30 septembre 2021 maximum***
  - ***Soit, ils ont (ou non) pu commencer en 2020 et souhaitent reporter les crédits sur 2021/2022 pour finaliser, auquel cas, ils devront fournir un « Bilan intermédiaire » à insérer dans le « Compte Asso » ainsi que l'attestation sur l'honneur de demande de report. Le bilan final devra être fourni au plus tard en juin 2022.***
  - ***=> Il est possible de renouveler la ou les mêmes actions dans leurs demandes 2021 (sous réserve de toujours correspondre aux orientations 2021). Dans ce cas, les bilans de l'action 2020 reportée et de l'action 2021 seront dus en juin 2022.***

Armand insiste pour la mise en route des demandes de subventions, c'est l'urgence car le temps passe vite, il sera temps de s'intéresser aux bilans après car nous aurons jusqu'au 30 Septembre 2021 afin d'éviter tout remboursement.

Pierre fait savoir que l'Agence soutiendra les structures mais il faut qu'elles tiennent au courant les référents.

Les Comités relanceront en priorité les clubs qui ont demandé l'an dernier mais feront le nécessaire aussi pour les clubs qui ont des difficultés et dont on sait qu'ils ont aussi du mal à se plonger dans les arcanes du Compte Asso.

### 3/ ANS Emploi

Tous les documents ont été transmis par Claire et relayés aux Présidents de Comités et Ligue. Il faut prendre le temps de se les approprier. Il y a le volet création, le volet consolidation et l'apprentissage. Eric Claverie et Pierre prépareront les courriers pour les clubs en mettant les référents Comités en copie.

Pas de grande modification par rapport à 2020. Première campagne du 16 Avril au 13 Juin, deuxième campagne création et consolidation du 16 Juin au 9 Août.

Pour les créations les + 25 ans seront prioritaires sur les 3x12000€ sous réserve de conditions à respecter.

Un nouveau dispositif a été créé pour les -25 ans : « 1 jeune-1solution » 2x10000€. Il serait possible de prolonger cette aide en 3x12000€ sur le même poste mais à vérifier. Il faut inciter les structures à mutualiser pour créer un emploi car cette option est bien perçue par les services de l'Agence.

Pour l'apprentissage l'enveloppe globale est faible sur la PACA. Le critère de formation niveau BAC + 2, soit TFP5 pour nous peut resserrer les possibilités. Pour Kevin Coppi, poste 05, il faut vraiment le positionner en prioritaire.

Pour la deuxième campagne le volet consolidation devra être suivi de près car les crédits ne sont pas négligeables et pourraient permettre d'accompagner les clubs professionnalisés.

Christian souhaiterait la constitution d'une Mini Commission pour renforcer les informations et le suivi des mises en place lors des réunions avec les clubs. Claire est ok pour préparer un document et participer à des réunions avec les clubs au cours desquelles Armand et Pierre pourraient participer également.

Marie Laure suggère aussi la possibilité de tutorat par les clubs déjà employeurs et toujours la mutualisation.

Pascal rappelle l'organisation du Vaucluse avec une petite « Commission dédiée » pour travailler sur les différentes formules proposées et le suivi au plus près des clubs demandeurs. Ce modèle est à retenir et sans doute à élargir sur le Territoire. Par ailleurs pour l'apprentissage il existe d'autres sources de financement y compris celle de la Ligue.

Krikor précise que le 13 a missionné un bénévole pour aider les clubs à s'ouvrir aux partenariats privés

Patrice nous informe que 2 clubs du 84 (Carpentras et Isle sur la Sorgues) se lancent dans la professionnalisation. Le rôle d'accompagnement est fondamental dans ces premiers moments pour les clubs car les « arcanes administratives » freinent beaucoup les initiatives.

Rappel aussi des 2 postes « mutualisés » en cours sur le 05 par Gérard. De bonnes avancées mais il faut maintenant finaliser les lettres de missions et déposer les dossiers d'aides à l'apprentissage pour Kevin Coppi (Poste Embrun et Comité) et de création d'emploi pour Thémistocle Agostini (Gap- St Bonnet et Comité).

Ils ont tous les 2 des emplois actuellement et doivent faire leurs préavis de 3mois C'est la création de poste qui peut déclencher la subvention, ce sera le cas pour GAP notamment.

Bravo aux 05 qui arrive à 100% de temps salariés mutualisés.

Concernant les mises à disposition des Comités, tous les salariés sont dans ce dispositif, le dernier en date étant le 04. On attend les facturations. Pour les facturations tous les justificatifs doivent être transmis ainsi que les fiches de paye de la période considérée. En Septembre tous les contrats sont à refaire au format QUALIOPI (Norme de qualité à remplir pour être labellisés, si non plus de versements OPCO dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022). Un document rappel de la FFHB nous re-précise les conditions de mise à disposition (Convention et avenant). Cas particulier de la « Prestation de service » ponctuelle qui ne nécessite pas de convention. Armand rappelle que HFM est une partie intégrante de la Ligue et que la formation est essentielle pour les structures de notre Territoire. Nous sommes dans l'attente de la réaction des clubs à partir de Septembre en espérant le même engagement.

Nous pouvons regretter le peu de participation à la formation « Bureautique », 10 participants comparés aux besoins c'est peu. Est-il possible de prévoir des séquences de formation hors journée ouvrable pour faciliter la participation des bénévoles ? Travailler aussi sur la communication tout en veillant à remplir les créneaux prévus.

Une formation en distanciel « d'officiels de table de marque » est en cours avec Laurent Baudet, elle sera réservée aux clubs territoriaux. Coût minime.

### III/ Modifications des documents statutaires : R.I et Statuts

Présentation par le Président des Statuts et Règlements, Christian Gros.

Les différentes problématiques que nous pourrions rencontrer sont évoquées, à nous, au sein du Conseil du Territoire d'être assez agiles et adaptatifs pour répondre aux différents cas de figure, car les textes nous le permettent.

Après étude ces documents seront présentés au C.A de Ligue pour validation puis à l'AG de Ligue

Unanimement les membres du Conseil valident ces modifications.

Ces documents seront mis à jour avant publication.

Pour ce qui est de l'Attestation d'honorabilité Jean Luc rappelle que la FFHB n'appliquera que les sanctions fédérales, soit des avertissements aux clubs en 2021/2022, puis sanctions financières et disciplinaires à partir de 2022/2023 c'est pourquoi nous avons décidé de ne pas présenter le texte prévu pour la PACA. Nous pourrions nous assurer que les attestations d'honorabilité sont bien en notre possession pour tout candidat à un poste d'élu et concernant les encadrants techniques conventionnés également (stages ou activités régulières durant la saison).

#### **IV/ Présentation du projet CMCD 2021/2022 et de valorisation CMCD**

Unaniment les membres du Conseil apprécient les propositions CMCD et de valorisation. Le projet valorisation sera mis en route dès 2021/2022. Il est une première pour les Territoires. Au fil du temps nous apprécierons sa fonctionnalité et prévoirons les aménagements nécessaires pour valoriser au mieux les progrès des clubs et ne pas récompenser toujours les mêmes. Jean Luc précise que la Ligue a prévu dans son budget prévisionnel l'achat des récompenses prévues, c'est une politique volontariste. Il remercie le travail de la Commission pour que cette valorisation de CMCD soit enfin réalisable.

Après étude ces documents seront présentés au C.A de Ligue pour validation puis à l'AG de Ligue

#### **V/ Informations diverses :**

→Le début de saison a été acté au 1<sup>er</sup> Mai, c'est un outil possible qui avait été envisagé depuis le début de saison dans le cadre de la reprise. Il faudra que les clubs remplissent un certain nombre de conditions :

- Enregistrement des tarifs dans Gesthand
- Qualification des membres du Bureau Directeur : Président, Secrétaire, Trésorier

Il n'était pas possible de mettre en place le principe des licences événementielles pour réaliser plusieurs tournois ou rencontres car elles ne peuvent servir qu'une fois.

En 2021/2022 les jeunes n'auront pas à fournir de certificat médical mais les parents devront remplir un questionnaire de santé. (A vérifier + 16 ans ou -18 ans dans Gesthand)

L'attestation d'honorabilité sera exigée pour les encadrants mais ne peut pas être demandée en amont de la qualification. Ce n'est pas un point de blocage pour la qualification d'une licence. Le club doit la fournir au licencié qui changerait de statuts en cours de saison (dirigeant ou joueur puis encadrant).

Les licences 2020/2021 et 2021/2022 seront valables au mois de Mai.

Enfin les demandes de mutations sont possibles entre le 1<sup>er</sup> Mai et le 31 Août 2021.

Pour les tarifs de licences « création » ou « renouvellement » la fonctionnalité serait prévue dans Gesthand.

Gesthand fera également la vérification automatique des licences « Bureaux Directeurs » et bloquera les affiliations. C'est un nouveau développement Gesthand.

La commission de qualification validera les licences au plus tard le vendredi midi pour éviter toute équivoque lors du week-end.

Quand seront transmises les informations ? Jean Luc attend les informations fédérales officielles avant toute information aux clubs.

→ Concernant le Beach à la Croix Valmer il ne pourra avoir lieu car le partenaire s'est désengagé. Une implantation sur Bormes les Mimosas est à l'étude pour nous permettre de recevoir les équipes de France.

Vanessa, Perrine, Anne Martini vont étudier les conditions logistiques et de faisabilité sur Bormes.

→Un séminaire Territorial, initialement prévu en Corse au mois de Juin, ne pourra se tenir à cette période. Une formule plus courte et plus resserrée est à l'étude permettant de réunir les administratifs et les élus afin de s'organiser de manière plus intelligente et plus efficace car c'est l'intérêt pour le Territoire.

→Le séminaire ETT se tiendra au mois de juin comme chaque saison. En cours d'étude également.

→L'Ecole MED devrait se tenir le dernier week-end d'août à La Crau.

L'ensemble des points ont été abordés et « dans le timing » prévu. Tout le monde espère un Conseil du Territoire en présentiel.

Jean Luc remercie tous les acteurs qui ont travaillé pour préparer ces documents et rappelle que les Présidents de Commission ont à rendre compte au Conseil du Territoire qui représente la Ligue et les Comités réunis sans niveaux d'échelons pour prendre des décisions communes dans l'intérêt des clubs.